Docusign Envelope ID: 06828563-CB8C-84D4-811F-9AE0FDE8AF12

SKYLR
Société par actions simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 66 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris
907 987 002 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2026

Le 26 juin 2026, à 16h00,

La société **Optionizr**, société par actions simplifiée au capital de 44 419,00 €, dont le siège social est situé 66, Avenue des Champs Élysées – 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 810 583 260 R.C.S. Paris, représentée par son président, la société SoftNext, elle-même représentée par son directeur général, Monsieur Jérémie Vinant,

Associé Unique de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de démission de la société SoftNext de son mandat de Président
- Le projet du texte des décisions.

L'Associé Unique, après convocation faite par le Président le 1er juin 2026, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- *Constatation de la démission de la société SoftNext de son mandat de Président avec effet au 1er juillet 2026 ;*
- *Nomination de la société Balma en qualité de nouveau Président de la Société à compter du 1er juillet 2026 ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

L'Associé Unique déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires (i) lui ont été adressés et/ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de la société SoftNext de son mandat de Président

L'Associé Unique prend acte de la démission présentée par la société SoftNext, société par actions simplifiée au capital de 1 050 992 €, dont le siège social est situé 10, rue Cimarosa – 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 852 029 784, de son mandat de Président de la Société, avec effet au 1er juillet 2026 à zéro heure.

L'Associé Unique remercie la société SoftNext pour son action à la tête de la Société et la dispense expressément de tout préavis.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Docusign Envelope ID: 06828563-CB8C-84D4-811F-9AE0FDE8AF12

SKYLR
Société par actions simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 66 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris
907 987 002 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

DEUXIEME DECISION

Nomination de la société Balma en qualité de nouveau Président de la Société à compter du 1er juillet 2026

L'Associé Unique, en remplacement de la société SoftNext démissionnaire, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter du 1er juillet 2026 à zéro heure et pour une durée indéterminée :

La société **Balma**, société par actions simplifiée au capital de 300 000,00 €, dont le siège social est situé Bâtiment Andromède, 108 avenue Lac Léman, 73290 La Motte-Servolex, ayant pour numéro unique d'identification 919 580 316 R.C.S. Chambéry, représentée par son Directeur Générale, Monsieur Jonathan Guéniot.

La société Balma, par la voix de son représentant, déclare accepter les fonctions de Président de .la Société à compter du 1er juillet 2026 et précise qu'aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction prévue par la loi et les règlements ne s'oppose à sa nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique de la Société.

DocuSigned by:
Jérémie VINANT
A371858F35314D5...

Optionizr
Associé Unique
Représenté par Monsieur Jérémie Vinant

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Signé par :
Jonathan Gueniot
EF73C03C0E794CD...

Balma
Président
Représenté par Monsieur Jonathan Guéniot